

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50145 Numéro SIREN : 433 900 024 Nom ou dénomination : A.T.J.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2019 sous le numéro de dépôt 13856

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ATJ		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	595	4 762	
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
		Terrains AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ	1 080	7 917	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 753	219	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	12 053	15 367	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
			Autres participations CU	CV	2 776 921	1 379 311
	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BD			
		Prêts BF	BF			
		Autres immobilisations financières * BH	BI	2 102	2 102	
TOTAL (II) BJ		BK	2 792 403	1 409 678		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		7 420	
		Autres créances (3) BZ	CA	1 420 277	798 812	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE			
		Disponibilités CF	CG		405 097	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		841	
TOTAL (III) CJ		CK	1 420 277	1 212 170		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Écarts de conversion actif * (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	4 212 680	2 621 848		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		ATJ	Néant ☐	*
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 040 000)	DA	3 040 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	304 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(1 760 713)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(178 611)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 404 676	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	88 862	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	88 862	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	312	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 060 662	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 433	
	Dettes fiscales et sociales	DY	45 594	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	307	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 128 310		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 621 848		
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 128 310		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	312		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ATJ		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	512 640	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	512 640	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	11 560	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	524 203	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	3 600	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	125 478	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	7 155	
	Salaires et traitements*			FY	254 927	
	Charges sociales (10)			FZ	79 199	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements*			GA	6 964
		- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	9	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	477 332
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	46 871	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	11 034	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 000	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	12 035	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	248 305	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	248 305	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(236 270)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(189 400)	

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	390
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 400
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 790
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 002
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 002
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	10 788
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	548 028
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	726 639
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(178 611)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 560
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
	obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Produit cession titres IMMO AG	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	vuv immo financière cession titres IMMO AG	1 002	11 400
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
Produit sur ex antérieur régul Klésia 2017	Charges antérieures	Produits antérieurs	
		390	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	5 357
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	8 997	KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	1 972	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport *				KY	4 196	KZ		LA	16 959
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 209	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	22 374	LO		LP	16 959	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	4 157 232	8V		8W	2
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 801	1U		1V	501		
TOTAL IV				LQ	4 160 033	LR		LS	503		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	4 182 407	ØH		ØJ	22 819

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	5 357	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	8 997	
		Inst. gales, agents et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 972	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	21 155	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	944	MT	6 265	
		Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III		IY		NG	944	NH	38 389	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX	1 002	ØY	4 156 232	ØZ
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	1 200	2F	2 102	2G		
TOTAL IV		13		NJ	2 202	NK	4 158 334	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK	3 146	ØL	4 202 080	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ATJ

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		ATJ		Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	595	PG		PH	595
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR	720	PS	360	PT		PU	1 080
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	1 096	QA	657	QB		QC	1 753
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	4 196	QI	4 098	QJ		QK	8 294
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 450	QM	1 253	QN	944	QO	3 759
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	9 461	QV	6 369	QW	944	QX	14 886
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	9 461	ØP	6 964	ØQ	944	ØR	15 481
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W 88 862	5X	5Y 88 862
	TOTAL II	5Z	TV 88 862	TW	TX 88 862
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U 2 730 055	9V 47 866	9W 1 000	9X 2 776 921
	- autres immobilisations financières (I)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I)*	6X 1 308 700	6Y 111 577	6Z	7A 1 420 277
	TOTAL III	7B 4 038 755	TY 159 443	TZ 1 000	UA 4 197 199
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 4 038 755	UB 248 305	UC 1 000	UD 4 286 061
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG 248 305	UH 1 000		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5c du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise : ATJ										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 102	UV		UW	2 102				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	7 420		7 420						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	55 040		55 040					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 720		3 720					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	407		407					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	2 159 923		2 159 923						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	841		841						
	TOTAUX			VT	2 229 452	VU	2 227 350	VV	2 102		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	1 200							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	312		312						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 433		21 433						
Personnel et comptes rattachés		8C	17 080		17 080						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 705		21 705						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 404		6 404						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	405		405						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 060 662		1 060 662						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	307		307						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 128 310	VZ	1 128 310					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	1 060 662			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ATJ		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	144	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	144	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	49 983	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	49 983
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	74 821	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	74 821
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8
à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	1 248	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	126 196	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	- imposées aux taux de 0 %						WH	
	- imposées aux taux de 19 %						WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							
	Majoration d'amortissement*							
	Allègement sur le bénéfice	Entreprises non utiles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 octies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 octies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 undecies)	PA	
		ZFLU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Haute d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Il a été soumis à dynamisme (art. 44 septuies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédence dérogée par le report en arrière de déficit		ZI
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
	III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI		
				déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ATJ</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	76 063	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	76 063	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 672	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur titres IMMO AG	9D	9E	1 000
Provision sur titres HIGH RENT	9F	47 866	9G
Provision C/C IMMO AG	9H	25 813	9J
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	75 796	YO 1 000
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise **ATJ**[illegible]

Désignation de l'entreprise ATJ										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(505 200)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(1 255 512)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(1 760 713)		Report à nouveau	ZG	(1 760 713)				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(1 760 713)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ	62 125				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	16 613				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	46 740				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	125 478				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	4 119				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z	3 036				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	7 155				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	104 540				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	10 121				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					OB	197 481				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					OS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	0 %				
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-CI prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0 ZR					
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : ATJ						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1	TITRES IMMO	1 002			1 002	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	11 400	10 398				10 398
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫						10 398
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise ATJ

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ^{ATJ}	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *
--	------------------------------------	----	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ATJ Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 12,8 %^② : Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)^① : Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)^① :
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2019

Désignation de l'entreprise : <u>ATJ</u>					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ATJ		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	6	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	512 640	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	10 398	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	523 038	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	11 483	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	55 336	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	62 259	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	2 441	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	131 528	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	391 512
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	391 512	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	512 640	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01122018
	GZ	au	31122018
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

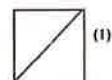
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ATJ

ADRESSE (voie)

2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL

47400

VILLE

TONNEINS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 304000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) DANIEL

Nom marital % de détention 5 Nb de parts ou actions 15800

Naissance : Date 10091962 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° Voie PEYRIES

Code Postal 47350 Commune ST BARTHELEMY AGENAIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique DUCLOS Prénom(s) ARNAUD

Nom marital % de détention 25 Nb de parts ou actions 75000

Naissance : Date 21031989 N° Département 47 Commune TONNEINS Pays FR

Adresse : N° 10 Voie COURS DE LA MARNE

Code Postal 47400 Commune TONNEINS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise ATJ

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :												
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		TIMOTHE			
Nom marital					% de détention		25		Nb de parts ou actions			
Naissance : Date		17121990		N° Département		47		Commune		TONNEINS		
Pays		FR										
Adresse : N°				Voie		PEYRIES SUD						
Code Postal		47350		Commune		SAINT BARTHELEMY			Pays		FR	
Titre (2)		M	Nom patronymique		DUCLOS		Prénom(s)		JONATHAN			
Nom marital					% de détention		25		Nb de parts ou actions		75000	
Naissance : Date		13051995		N° Département		47		Commune		MARMANDE		
Pays		FR										
Adresse : N°		14		Voie		COURS ABBEE LANUSSE						
Code Postal		47400		Commune		TONNEINS			Pays		FR	
Titre (2)		MME	Nom patronymique		BOC		Prénom(s)		FRANCOISE			
Nom marital					% de détention		20		Nb de parts ou actions		63200	
Naissance : Date		19061963		N° Département		47		Commune		TONNEINS		
Pays		FR										
Adresse : N°				Voie		LD SAURY 495 RTE DE SAINTE MARTHE						
Code Postal		47400		Commune		VARES			Pays		FR	
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)					
Nom marital					% de détention				Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département				Commune				
Pays												
Adresse : N°				Voie								
Code Postal				Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)					
Nom marital					% de détention				Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département				Commune				
Pays												
Adresse : N°				Voie								
Code Postal				Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)					
Nom marital					% de détention				Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département				Commune				
Pays												
Adresse : N°				Voie								
Code Postal				Commune					Pays			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénom(s)					
Nom marital					% de détention				Nb de parts ou actions			
Naissance : Date				N° Département				Commune				
Pays												
Adresse : N°				Voie								
Code Postal				Commune					Pays			

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET 4 3 3 9 0 0 0 2 4 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATJ

ADRESSE (voie) 2 RUE DU PONT DE GARONNE

CODE POSTAL 47400

VILLE TONNEINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

p5

8

Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO AD	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 4 9 6 1 4 3 8	% de détention	76,92
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SCI	Dénomination	ARQUES	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 9 1 6 0 2 3	% de détention	75
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO TD	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 7 5 5 4 9 3 8	% de détention	100
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	NJD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 4 1 5 2 0 3 9	% de détention	10
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	HIGH RENT	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 3 5 8 5 7 9 4	% de détention	85,71
Adresse :	N° 15	Voie	RUE D ANJOU ZI LES BETHUNES	Code Postal	95310	Commune	ST OVEN L AUMONE
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	ATN	N° SIREN (si société établie en France)	4 2 9 8 0 7 5 9 7	% de détention	67,18
Adresse :	N°	Voie	ZI GUILLAUME MON AMY RUE ANDRE THEVET	Code Postal	47400	Commune	FAUILLET
				Pays	FR		
Forme juridique	SCI	Dénomination	PESELSSIS	N° SIREN (si société établie en France)	3 0 8 1 4 7 5 0 3	% de détention	99,99
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	IMMO JD	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 1 2 2 9 0 1	% de détention	75
Adresse :	N° 2	Voie	RUE DU PONT DE GARONNE	Code Postal	47400	Commune	TONNEINS
				Pays	US		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ATJ 2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS France	2 RUE DU PONT DE GARONNE 47400 TONNEINS
SIRET 43390002400046	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'entreprises Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	76 063
-------------------	---	---------------------------	---------------------------	---------	--------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0 %	11 390
PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA Date : 09052019 Lieu :

Qualité : Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

ATJ SAS

Société par Actions Simplifiée

Capital de 3.040.000 €

Siège Social : 2 rue du Pont de Garonne

47400 TONNEINS

RCS Agen 433 900 024

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **DU 26 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 26 juin,
A 16h00,

Les associés de la Société par actions simplifiée « ATJ » au capital de 3.040.000 € divisé en 304.000 actions ordinaires de 10 € de nominal chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur Daniel DUCLOS préside la réunion en sa qualité de Président,

Monsieur Christophe FANEAU est désigné comme secrétaire.

Monsieur Claude AVIANO, représentant le CABINET AVIANO ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 304.000 actions sur les 304.000 actions ayant le droit de vote.

Il est rappelé que, conformément à l'article 10 des statuts, en cas de démembrement de la propriété des actions, les associés détenant l'usufruit représentent valablement les associés détenant la nue-propriété.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Résolutions ordinaires :
 - Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice,
 - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce en vue de leur approbation,
 - Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la Société, et quitus de la direction pour l'exercice écoulé,
 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018,

- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Information sur les distributions de dividendes antérieures,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes,
- Résolutions extraordinaires :
 - Décision de ne pas dissoudre la société et de la poursuivre (C.com. art. L.225-248) ;
 - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos,
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux et les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes et sur les conventions réglementées, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la Société a été tenu à leur disposition au siège social de la Société.

Le Président présente ensuite aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires et fait lecture des différents rapports.

La discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION Approbation des comptes et quitus à la direction

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 dudit Code.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION Affectation du résultat
--

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -178.611 Euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	-178.611 Euros
----------------------------	-----------------------

En totalité sur le compte « Report à nouveau »	- 178.611 Euros
qui s'élèverait ainsi à - 1.939.323 Euros	

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION Conventions de l'article L.227-10

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION Distribution de dividendes
--

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME RESOLUTION Renouvellement mandat CAC

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée et décide de renouveler le mandat du Cabinet AVIANO & ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Compte tenu de la modification de l'article L.823-1 du Code de commerce par la Loi dite Sapin 2, l'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat ni de nommer un Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet Aviano étant une société pluri associée.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Décision de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes des exercices clos le 31 décembre 2018, et statuant conformément aux dispositions des articles L.227-1, al. 3 et L.225-248, décide de poursuivre la société et de ne pas procéder à sa dissolution, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs

En conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, d'enregistrement, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Après en avoir délibéré, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés ou leur représentant.

Le Président
Monsieur Daniel DUCLOS



Le Secrétaire
Monsieur Christophe FANEAU



SAS ATJ

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 040 000€
Siège social : 2 rue du Pont de Garonne 47400 TONNEINS
RCS AGEN 433 900 024

***Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018***

SAS Cabinet AVIANO et ASSOCIES

**Société de Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale
d'AGEN**

**Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la
Région de BORDEAUX**

1 rue Félix Aunac
47000 AGEN

Agen, le 17 juin 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Associés,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ATJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

fs

**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN**

1, rue Félix Aunac - 47000 AGEN - ☎ : 05 53 66 94 94 - 📠 : 05 53 66 66 07 - info@cabinet-aviano.fr
SAS au capital de 100 000 € - SIRET 379 583 651 00037 - TVA FR65379583651 - 379 583 651 RCS AGEN - APE 6920Z

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons contrôlé la valorisation des titres de participation au bilan de votre société. Nous nous sommes assurés que ces titres sont correctement valorisés et que les éventuelles provisions pour dépréciations comptabilisées sont justifiées et suffisantes. Également, nous avons contrôlé la réciprocité des soldes des comptes des sociétés ayant un lien de participation avec votre société, et nous avons vérifié que les éventuelles provisions pour dépréciation de ces créances sont bien évaluées et comptabilisées. Les conclusions de ces analyses sont satisfaisantes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS TRANSMIS AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

bs

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 17 juin 2019

Pour la Société SAS Cabinet Aviano & Associés



Sébastien BONNEFONT
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2018



SAS ATJ

Comptes Annuels

31 décembre 2018

SAS ATJ
2 Rue du Pont de Garonne
47400 TONNEINS

1 Bilan

ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Concession et droits similaires	5 357	595	4 762	
	Total	5 357	595	4 762	12 913
	Immobilisations corporelles				
	Construction et agencement	8 997	1 080	7 917	8 277
	Instal. techniques, mat. et outillages industriels	1 972	1 753	219	877
	Autres immobilisations corporelles	27 420	12 053	15 367	3 759
	Immobilisation en cours				
	Total	38 389	14 886	23 503	12 913
	Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT	Autres titres immobilisés	4 156 232	2 776 921	1 379 311	1 427 177
	Prêt au Personnel			-	1 200
	Dépôts et cautionnements versés	501			
	Parts sociales	1 601		1 601	1 601
	Total	4 158 334	2 776 921	1 381 413	1 429 978
	Total actif immobilisé	4 202 080	2 792 403	1 409 678	1 442 891
	Créances				
ACTIF CIRCULANT	Créances clients et comptes rattachés	7 420		7 420	27 000
	Autres créances (montant net)	2 219 089	1 420 277	798 812	875 665
	Total	2 226 510	1 420 277	806 233	902 665
	Disponibilités et divers				
	Disponibilités	405 097		405 097	440 025
	Charges constatées d'avance	841		841	1 305
	Total	405 937	-	405 937	441 330
	Total actif circulant	2 632 447	1 420 277	1 212 170	1 343 995
TOTAL GENERALE		6 834 527	4 212 680	2 621 848	2 786 886

BILAN PASSIF		N° 10 31/12/2018	N° 11 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES	Situation nette		
	Capital	3 040 000	3 040 000
	Réserve légale	304 000	304 000
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 760 713)	(505 200)
	Résultat de l'exercice	(178 611)	(1 255 512)
	Total	1 404 676	1 583 288
	Total capitaux propres	1 404 676	1 583 288
Provision pour risques/filiale		88 862	
Provisions pour risques et charges		88 862	-
DETTES	Dettes financière		
	Emprunts et dettes auprès établ. Crédit	312	330
	Emprunts et dettes financières divers	1 060 662	1 062 299
	Total	1 060 975	1 062 629
	Dettes diverses		
	Fournisseurs et comptes rattachés	21 433	11 985
	Dettes fiscales et sociales	45 594	128 921
	Autres dettes	307	65
	Total	67 335	140 970
	Total dettes	1 128 310	1 203 599
TOTAL GENERALE		2 621 848	2 786 886

2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (1 ^{ère} partie)		France	Export	Net (N) 31/12/2018	Net (N-I) 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de Marchandises Production vendue de services	512 640		512 640	167 634 000
	Chiffre d'affaires net	512 640	0	512 640	634 167
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			11 560 2	14
	Total produits d'exploitation			524 203	634 180
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges externes				
	Achats de marchandises			3 600	
	Variation de stock de marchandises				
	Autres achats et charges externes			125 478	120 255
	Total			129 077	120 255
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 155	5 616
	Charges de personnel				
	Salaires et traitements			254 927	244 911
	Charges sociales			79 199	90 867
	Total			334 126	335 777
	Dotations d'exploitation				
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			6 964	3 769
	Dotations aux provisions sur immobilisations				
	Dotations aux provisions sur actif circulant				
	Dotations aux provisions pour risques et charges				
	Total			6 964	3 769
	Autres charges d'exploitation			9	7
	Total charges d'exploitation			477 332	465 425
RESULTAT D'EXPLOITATION				46 871	168 756

COMPTE DE RESULTAT (2 ^{ème} partie)		Net (N) 31/12/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 871	168 756
RESULTAT FINANCIER	Produits financiers		
	Produits financiers de participation		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1	
	Autres intérêts et produits assimilés	11 034	10 730
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 000	653 592
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	12 035	664 321
	Charges financières		
	Dotations financières aux amortissements et provisions	248 305	1 521 367
	Intérêts et charges assimilées		521 106
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total	248 305	2 042 473
RESULTAT FINANCIER		(236 270)	(1 378 152)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(189 399)	(1 209 396)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits exceptionnels		
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	390	528
	Produits exceptionnels sur opérations de capital	11 400	7 603
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total	11 790	8 131
	Charges exceptionnelles		
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 002	5 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	1 002	5 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL		10 788	3 131
Impôts sur les bénéfices			49 247
BENEFICE OU PERTE		(178 611)	(1 255 512)

3 Faits majeurs de l'exercice

3.1 Evénements principaux de l'exercice

En Décembre 2018, il a été décidé de céder les 100% des parts de la société IMMO AG détenues par ATJ à sa filiale IMMO JD, en vue d'une absorption en 2019.

3.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Valorisation

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus. Les composants sont éventuellement identifiés conformément au règlement n° 2004-06 du CRC.

Amortissements

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis sur la base de leur durée réelle d'utilisation prévue par l'entreprise.

Dépréciation

En application du règlement CRC 2002-10, la société pratique des tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation complémentaire est comptabilisée.

Participation, créances rattachées et autres titres immobilisés

Valorisation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat.

Les frais d'acquisition ont été constatés en charge sur option

Dépréciation

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Bilan actif

4.1.1 Liste des filiales et participations

Société détentrice	Capital	Capital délégué	Intérêts détenus	Prêts et avances	Capitaux	Dividendes
	Capital Libéré		Intérêts Reçus	Capitaux	Résultat	Dividendes Reçus
SCI DE PESSELSSIS	1 000 167 5 528 708	99,99%	1 268 811 1 268 811	22 774 1 014 213	1 050 453 61 948	
SCI D ARQUES	1 000 68 355	75,00%	100 500 100 500	0	356 710 (118 292)	
SARL IMMO AD	13 000 362 846	76,92%	10 000 10 000	412 144 58 059	33 615 (45 276)	
SARL IMMO TD	10 000 (256 625)	100,00%	10 000 0	256 625	24 000 (46 062)	
ATN	57 900 (6 376 797)	67,18%	1 818 176 0	912 368 88 862	11 935 573 (5 004 097)	
SARL NJD	10 000 (46 847)	10,00%	1 000	46 540	25 220 (21 174)	
SARL JD	10 000 (219 670)	75,00%	7 500 0	393 817 709 065	9 430 (28 441)	
SAS HIGH RENT	427 000 (850 021)	85,71%	940 245 0	500 000	1 773 284 (927 060)	
TOTAUX			4 156 232 1 379 311	2 044 268		

Les informations pour la société ATN relèvent du dernier exercice clos au 31/12/17. En 2018 la société est mise en liquidation.

4.1.2 Titres de participation - Mouvements principaux

SARL IMMO AD	10 000			10 000
SCI IMMO AG	1 000	2	1 002	0
SCI D'ARQUES	100 500			100 500
SARL IMMO TD	10 000			10 000
ATN SAS	1 818 176			1 818 176
SCI DE PESSELSSIS	1 268 811			1 268 811
SARL NJD	1 000			1 000
SARL IMMO JD	7 500			7 500
SAS HIGH RENT	930 000			930 000
SAS HIGH RENT -Mali technique TUP TKF	10 245			10 245
TOTAUX	4 157 232	2	1 002	4 156 232

Au cours de l'année 2018, les mouvements de titres sont les suivants :

- Le 04/05/18 : pour sa filiale IMMO AG : acquisitions des 900 parts des Mme Grondin pour 1€ symbolique et des 140 parts détenues par Steinweber également négocié pour 1€ . La société ATJ détient donc 100% des parts de la société IMMO AG.
- En juillet 2018, est publié le plan de cessation de la société ATN.
- En décembre 2018, il est décidé de céder la totalité des parts de la société IMMO AG à sa filiale IMMO JD en vue d'une absorption en 2019.

4.1.3 Provisions pour dépréciation des titres et des créances en compte courant

Les mouvements ayant affecté les provisions pour dépréciation des titres durant l'exercice sont les suivants :

IMMO AG	1 000			1 000	0
ATN	1 818 176				1 818 176
IMMO JD	7 500				7 500
IMMO TD	10 000				10 000
HIGH RENT	892 379	47 866			940 245
NJD	1 000				1 000
TOTAUX	2 730 055	47 866	0	1 000	2 776 921

Pour la société « IMMO AG », suite à la cession des titres à sa filiales IMMO JD:

- Reprise sur les titres déjà provisionnés ;
- le compte courant, d'un montant de 108 246 € est provisionné pour 26 157 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à la société ATJ.

Pour la société « ATN », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 912 368 € est provisionné pour la totalité.

Pour la société « IMMO TD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 263 860.43 € est provisionné pour 256 625 € à hauteur de la situation nette négative.

Pour la société « IMMO JD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- le compte courant d'un montant brut de 393 817€ est provisionné pour 219 670 €, à hauteur de la situation nette négative.

Pour la société « HIGH RENT », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;
- Au 31/12/18 le compte courant est nul.

Pour la société « NJD », la quote-part de situation nette détenue étant négative :

- les titres sont provisionnés en totalité ;

- le compte courant d'un montant brut de 46 540.09 € est provisionné pour 5 458 €, à hauteur de la situation nette négative revenant à ATJ.

4.1.4 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

	Montants en milliers d'euros
ACTIF	
Titres de Participation	4 144 987
Titres de Participation (mali technique HR)	10 245
Provision pour dépréciation participations	(2 775 921)
Comptes courants débiteurs (1)	2 005 136
Provision pour comptes courants	(1 388 663)
Créances clients	5 500
PASSIF	
Provisions pour risque filiale	88 862
Dettes fournisseurs	3 194
Comptes courants créditeurs (1)	
RESULTAT	
Charges financières	
Produits financiers	

(1) Les comptes courants sont rémunérés au taux Euribor 1 mois, en décembre le taux étant négatif il n'y a pas eu de rémunération.

Sont considérées comme sociétés liées, SCI Arques, Immo AD, Immo TD, SCI de Pesselssis, ATN, JD et HIGH RENT

Concernant la provision pour risque de 88 862€ : La société ATJ s'est portée garant pour sa filiale ATN concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif. Suite à la liquidation de ATN, la garantie restant due par ATJ est de 88 862 €.

4.1.5 Autres créances

	Total	montant en milliers d'€	montant en euros des titres de 100 €	montant en euros des titres de 500 €
Avances, acomptes versés IS	49 247	49 247		
Etat impôt sur les sociétés	5 793	5 793		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 720	3 720		
Etat - Prod.à recevoir	407	407		
Groupes et associés	2 159 923	2 159 923		
Provisions comptes courants	(1 420 277)	(1 420 277)		
Total autres créances	798 812	798 812	0	0

4.2 Bilan passif

4.2.1 Capital social

	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
Position début de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €
Variations de l'exercice			
Position fin de l'exercice	304 000	10 €	3 040 000 €

4.2.2 Variation des capitaux propres

	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros	Montant en euros
Capital	3 040 000	-	-	3 040 000
Réserve légale	304 000			304 000
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	(505 200)	(1 255 512)		(1 760 713)
Résultat	(1 255 512)	1 255 512	(178 611)	(178 611)
TOTAUX	1 583 288	-	(178 611)	1 404 676

4.2.3 Engagement pris en matière de retraite

En raison du faible nombre de salariés, les engagements de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi vis à vis du personnel en activité sont non significatifs.

4.2.4 Dettes

Ventilation des dettes par échéance :

Etat des dettes auprès étab.crédits	312	312		
Groupes et associés	1 060 662	1 060 662		
Fournisseurs et comptes rattachés	21 433	21 433		
Personnel	17 080	17 080		
Charges sociales	21 705	21 705		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 404	6 404		
Etat et autres charges à payer	405	405		
Autres dettes	307	307		
Total dettes	1 128 310	1 128 310	0	0

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation et évolution du Chiffre d'affaires

	2018	2017	Variations 2018
Ventes de marchandises		167 €	-100,00%
Prestations de service	512 640 €	634 000 €	-19,14%
Totaux	512 640 €	634 167 €	-19,16%

Le chiffre d'affaires correspond principalement à la facturation de prestations de services par ATJ aux filiales dont elle assure l'animation.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires correspondent à la mission de contrôle des comptes pour un montant de 4 700 €.

	Honoraires
AVIANO	4 700 €
TOTAL	4 700 €

5.3 Effectifs

- Effectif moyen : 2.60 cadres et 3.92 non cadres
- Effectif de clôture : 2 cadre et 4 non cadres

5.4 Résultat financier

Les principaux éléments composant le résultat financier de (236 270 €) sont :

	2018	2017
Revenus des créances immobilisées	1	
Revenus des autres créances - Intérêts courus DAT	11 034	10 730
Reprise des provisions sur titres IMMO AG	1 000	
Reprise des provisions sur C/C IMMO AG		2 283
Reprise des provisions sur C/C QUAI 36		524 189
Reprise des provisions sur C/C IMMO JD		127 120
Provisions pour risque et charges (caution CCOOP ATN)	(88 862)	
Provisions sur titres de participations IMMO TD		(10 000)
Provisions sur titres de participations NJD		(1 000)
Provisions sur titres de participations HIGH RENT	(47 866)	(892 379)
Provisions sur Compte Courant IMMO AG	(25 813)	
Provisions sur Compte Courant IMMO TD	(58 776)	(197 849)
Provisions sur Compte Courant ATN		(222 000)
Provisions sur Compte Courant IMMO JD	(24 871)	(194 799)
Provisions sur Compte Courant NJD	(2 117)	(3 340)
Charges financière Vrai mali Tup Quai36		(521 106)
Montant du résultat financier	(236 270)	(1 378 152)

5.5 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments composant le résultat exceptionnel de 10 788 € sont :

	2018	2017	Variation 2018/2017
Produits Exceptionnels			
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	390	528	-26,1%
- Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 400	7 603	49,9%
- Reprises sur provisions et transfert de charges			
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 790	8 131	45,01%
Charges Exceptionnelles			
- Charges exceptionnelles sur opération de gestion			
- Charges exceptionnelles sur opération en capital	1 002	5 000	-80,0%
- Dotations except.aux amort.er prov.			
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 002	5 000	-79,96%
Résultat exceptionnel	10 788	3 131	244,60%

6 Engagements

6.1 Engagements donnés

La société ATJ s'est portée caution solidaire pour sa filiale SCI de Pesselssis pour couvrir tous les loyers et accessoires à hauteur de 1 014 213 € pendant toute la durée des crédits baux immobiliers souscrits chez Norbail, Banque Courtois et BECM.

La société ATJ s'est également portée garant pour sa filiale ATN à hauteur de 88862.13 € concernant un prêt souscrit au crédit Coopératif, pour sa filiale IMMO AD pour 58 059 € pour un prêt souscrit à la BNP et pour IMMO JD à hauteur de 709 065 € pour des prêts souscrits à la banque Crédit Agricole.

Dans le cadre du contrat de crédit-bail souscrit entre la SCI d'Arques et l'organisme CM CIC LEASE, référencé : D002140/00, la SAS ATJ a donné en garantie en nantissement les 750 parts sociales qu'elle détient dans la SCI d'Arques.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ce contrat, la SAS ATJ s'est également portée caution solidaire et indivise de la SCI d'Arques à hauteur de 484 036 €.

Ces engagements sont valables durant toute la durée restant à courir du contrat de crédit-bail, soit jusqu'au 10/04/2024. Au 31/12/2018, les redevances de crédit-bail restant à payer par la SCI d'Arques sur les contrats référencés D002140/00 et 01 étaient de 602 386 €

Dans le cadre de l'opération de financement de la société HIGH RENT via l'émission d'obligations ordinaires, ATJ société mère de HIGH RENT a accepté de consentir au bénéficiaire OCTRA TER un nantissement de compte titres financiers ouvert au nom de ATJ dans les livres de la société HIGH RENT d'un montant de 500 000€.

			2018	2017
Cautions	SCI DE PESSELSSIS	Norbail	249 609 €	312 354 €
		Banque Courtois	411 441 €	467 666 €
		BECM (bazus)	353 163 €	413 265 €
		Sous total	1 014 213 €	1 193 286 €
	ATN	Crédit Coopératif	88 862 €	120 000 €
	IMMO JD	CA	662 843 €	692 415 €
		CA	46 223 €	48 139 €
		Sous total	709 065 €	740 554 €
	IMMO AD	BNP	58 059 €	66 781 €
Caution solidaire et indivise	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE	484 036 €	484 036 €
Nantissement compte titres	HIGH RENT	OCTRA TER	500 000 €	500 000 €
Total			2 854 236 €	3 104 657 €

Nantissement des parts sociales	SCI ARQUES	CM-CIC LEASE	750 parts	750 parts
---------------------------------	------------	--------------	-----------	-----------

6.2 Engagements reçus

Néant

7 Evènements postérieurs à la date de clôture

Aucun fait postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur le patrimoine, la situation financière et le résultat opérationnel de la société ATJ n'a été relevé. A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité de la société ATJ.